



Agriculture et alimentation

DIAGNOSTIC
Synthèse SCoT n°6

Version 22/03/2024



Avant-Propos

Cette synthèse « agriculture et alimentation » s'inscrit dans le cadre de la révision du SCoT du Pays du Mans, document de planification stratégique qui définira à 20 ans l'aménagement du territoire. Elle a pour objectif de mettre en avant les enjeux du territoire sur une

des sept thématiques, du diagnostic. En effet, pour faciliter la compréhension des enjeux, les thématiques suivantes ont été définies à partir de l'article L141-15 du droit de l'urbanisme (cf. le tableau ci-dessous).

Tableau présentation des synthèses

Numéro	Nom de la synthèse	Thématiques traitées	Autres documents disponibles pour aller plus loin
1	Organisation de l'espace	Occupation du sol, géographie physique et paysage, organisation des pôles structurants, consommation d'espace	<i>Enjeux du SCoT Pays du Mans – Dossier INSEE Pays de Loire n°8</i>
2	Attractivité territoriale	Socio-démo, revenu, emplois, économie, équipements/services, tourisme/culture/loisirs	<i>Enjeux du SCoT Pays du Mans – Dossier INSEE Pays de Loire n°8</i> <i>Diagnostic Urbanisme Favorable à la Santé – Codra- Lichen – Icone Médiation Santé</i>
3	Habitat et logements	Parc de logements, production de logements, demandes et besoins, offre de logements adaptée	<i>Etude Pré-opérationnelle Habitat Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe</i>
4	Aménagement commercial et logistique	ZA, transports de marchandises, dynamique de centre-ville	<i>Etude CCI</i> <i>Etude Emprixia</i> <i>Enquête comportements d'achats POTLOC</i> <i>Travaux David Lestoux FédéSCoT et AMI Commerce</i> <i>Fiches centralités, fiches SIP</i>
5	Déplacements-Mobilités	Réseau routier/ferroviaire, stationnement, transport en commun, mobilités actives, autres modes de déplacement	<i>Diagnostic mobilité par EPCI</i> <i>PLUi, PLU et PLUc des EPCI</i> <i>SMA EPCI</i> <i>RPG Insee 2008 et 2018</i>
6	Agriculture et alimentation	Espace agricole à protéger, économie agricole, circuits courts	<i>Etude agricole Chambre d'agriculture</i>
7	Environnement énergie et ressources	Ressources et énergies, risques, nuisances, changement climatique, pollution, économie circulaire	<i>Etat Initial de l'Environnement CPIE</i> <i>PCAET</i>

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT document stratégique à 20 ans fixe des objectifs en termes d'aménagement. Il concourt à la coordination des politiques sur les territoires, en favorisant notamment un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une offre d'habitat diversifiée, une organisation de services et de mobilités au regard d'une répartition équilibrée des populations. Les orientations partagées et validées par les élus au sein du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) agiront sur l'attractivité du Pays du Mans pour les 20 prochaines années.



Le Bilan du SCoT de 2014

Le Pays du Mans auparavant constitué des communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Sud-Est Manceau et l'Orée de Bercé-Belinois ainsi que la communauté urbaine de Le Mans Métropole, fait état d'une diminution encore importante des surfaces agricoles, avec toutefois un ralentissement de la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation. Le rythme annuel de perte de SAU entre les deux périodes 2008-2013 et 2013-2017 a été réduit par 3.

Le nombre d'exploitants et d'exploitations diminue aussi mais tend à se ralentir. Il est à noter qu'une trentaine d'exploitations sont en circuits courts sur le territoire.

Les enjeux ressortant aujourd'hui pour le Pays du Mans concernent la **transmission et le renouvellement des exploitants**, ainsi que les **relations avec la société et les rapports de voisinage** et la nécessité économique, environnementale et sociétale **d'adapter l'agriculture, et d'anticiper les évolutions (climat, biodiversité, ressources, demandes alimentaires...)**

La révision du SCoT (lancée en mars 2022)

Le nouveau périmètre du SCoT du Pays du Mans, complété par le Gesnois Bilurien et la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, renforce la complémentarité ville/campagne, changeant les dynamiques locales et ainsi le regard sur les thématiques agricoles et alimentaires du Pays.

Cette synthèse permettra d'identifier les enjeux concernant l'agriculture et l'alimentation (occupation des sols, surface agricole utile ; économie, filières...).

N.B : Ce diagnostic Agriculture et Alimentation est une synthèse et compilation des diagnostics agricoles, réalisés par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de la révision du SCoT.

Sommaire

1_ L'espace agricole du territoire, ressource d'avenir à protéger

1.1 Les entités agricoles du territoire

1.2 La place de l'agriculture (SAU)

1.3 L'usage des terres agricoles (occupation du sol)

2 _ L'économie agricole du territoire, activité économique d'importance à pérenniser

2.1 L'agriculture, un vivier d'emplois du territoire non négligeable

2.2 L'activité agricole et les filières de production

2.3 La charte qualité proximité ; un outil du maintien pour l'activité économique

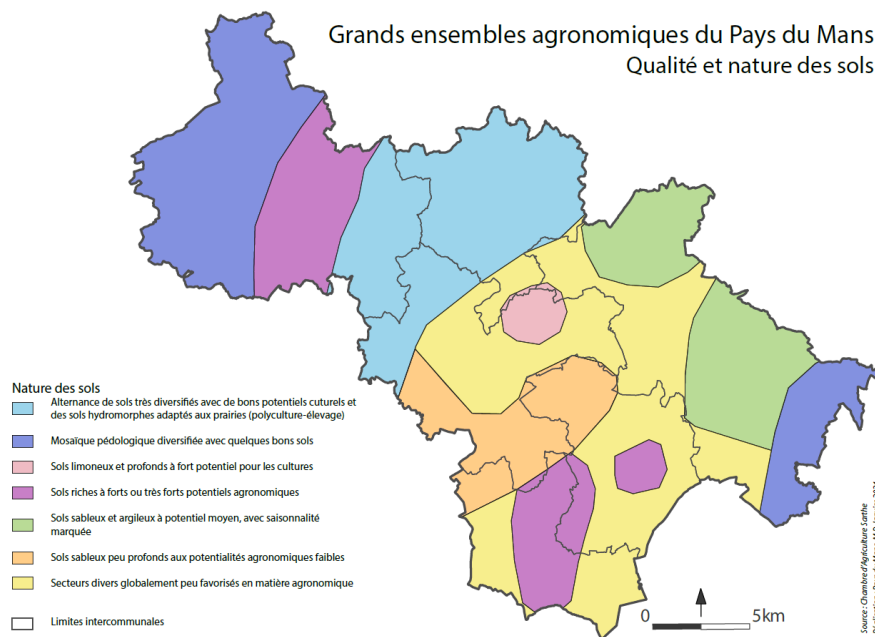
3_ Enjeux (et chiffres clés)

1_ L'espace agricole du territoire, ressource d'avenir à protéger

Les entités agricoles du territoire

L'état actuel des sols résulte de longs processus naturels alliant géologie, hydrologie, climatologie et topographie, et plus récemment influencé par l'action de l'Homme.

La diversité de la qualité agronomique des sols et leurs potentiels confère au territoire du Pays du Mans de grands ensembles agronomiques variables. Ces grandes catégories ont été définies selon la vocation des sols et leurs aptitudes à accueillir telle ou telle production. Il est ressort 9 grands ensembles, détaillés ci-après.



Localisée au Nord-Ouest du territoire, la zone 1 présente des caractéristiques de sols diversifiés et adaptés à des systèmes de polycultures-élevages. Elle est caractérisée par une présence importante de l'élevage bovin, et des sols plutôt faciles à travailler au regard du substrat calcaire, riche et profond.

Aux extrémités Est et Ouest, la zone 2 se distingue par une mosaïque pédologique très diversifiée, permettant la pratique de la polyculture-élevage. Toutefois, les potentiels sont très différents, avec des vocations de sols alternant les cultures diverses, prairies temporaires et permanentes.

La zone 3 correspond à un petit secteur au Nord de l'agglomération mancelle, où les sols sont les plus riches et sont ceux ayant les potentiels agronomiques les plus favorables du Pays du Mans. Ces secteurs sont à préserver prioritairement au regard de la pression urbaine.

Le zone 4, est le secteur avec le plus fort potentiel agronomique du Pays du Mans, et les sols accueillent globalement tous types de cultures. Il est localisé dans le Belinois au sud du Mans, dans la Champagne Conlinoise et autour du centre-ville de Parigné-l'Évêque



Située sur une majorité de la communauté de communes du Gesnois Bilurien (zone 5),

le secteur est marqué par des sols adaptés aux grandes cultures, dans des sables de plateaux assez profonds, facilement exploitable. Cependant les sables permettent une faible réserve en eau, aussi les sols sont très sensibles aux

déficits hydriques et nécessite des apports réguliers de fumure de fonds. Le secteur est aussi sensible à l'érosion, nécessitant de lourds investissements dans le drainage et surtout l'irrigation pour améliorer les potentiels de rendements et la variation des cultures.

Située en couronne Sud du Mans, la zone 6 se singularise par des sols sableux, aux potentialités agronomiques faibles et utilisables que 6 mois par an en moyenne. Ces secteurs n'étant pas irrigués, les rendements sont très faibles, la plupart des terres étant occupée par des prairies sèches, et ou par des boisements.

La zone 7, identifiée sur le reste du territoire.

Aujourd'hui les conditions climatiques conditionnent grandement l'usage des sols et les pratiques agricoles. L'agriculture en Pays du Mans subit les phénomènes liés au changement climatique, et les conséquences sont parfois très importantes sur l'activité agricole, dont certaines filières sont de plus en plus régulièrement touchées.

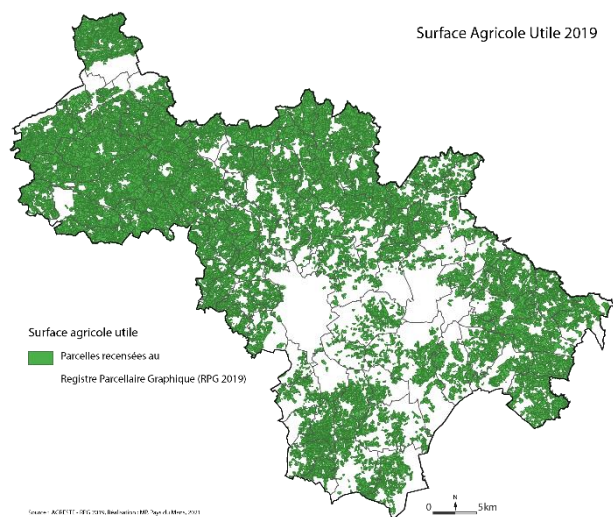


La place de l'agriculture sur le territoire

D'après les chiffres issus du diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, le Pays du Mans dispose de 83 314 Ha, qui couvre ainsi 52% de la surface totale du territoire. Cette surface, appelée Surface Agricole Utile (SAU) est répartie entre les grandes cultures céréalières qui représentent 54% de la SAU, les prairies (37%) et les autres productions type fourrages, fruits et légumes sur la SAU restante (9%).

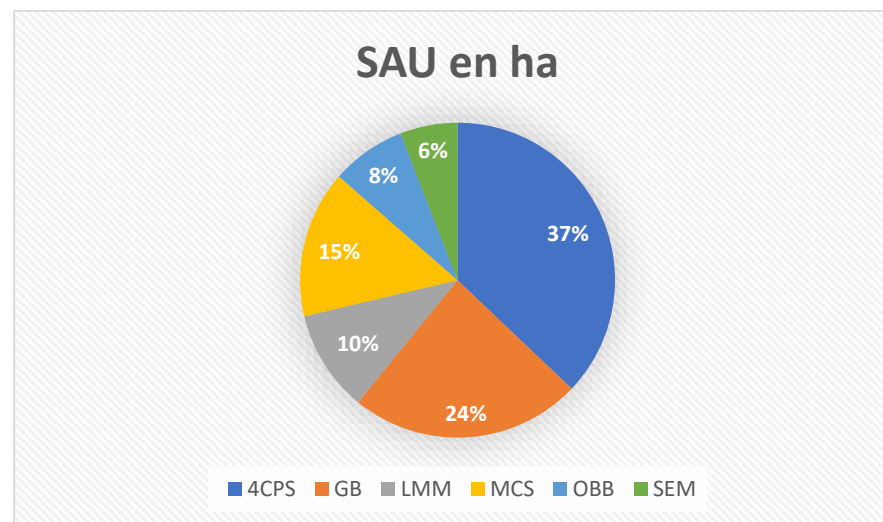
Le Pays du Mans reste avant tout un territoire en grande partie agricole, et d'autant plus marqué depuis l'arrivée de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, pour laquelle 70% du territoire intercommunal est consacré à l'agriculture. Maine Cœur de Sarthe a également une vocation agricole

spatialement affirmée, avec plus de 65% de sa superficie dédiée. S'en suivent le Gesnois Bilurien (48%), l'Orée de Bercé-Belinois (42%), Le Mans Métropole (32%), puis le Sud Est Manceau (27%).

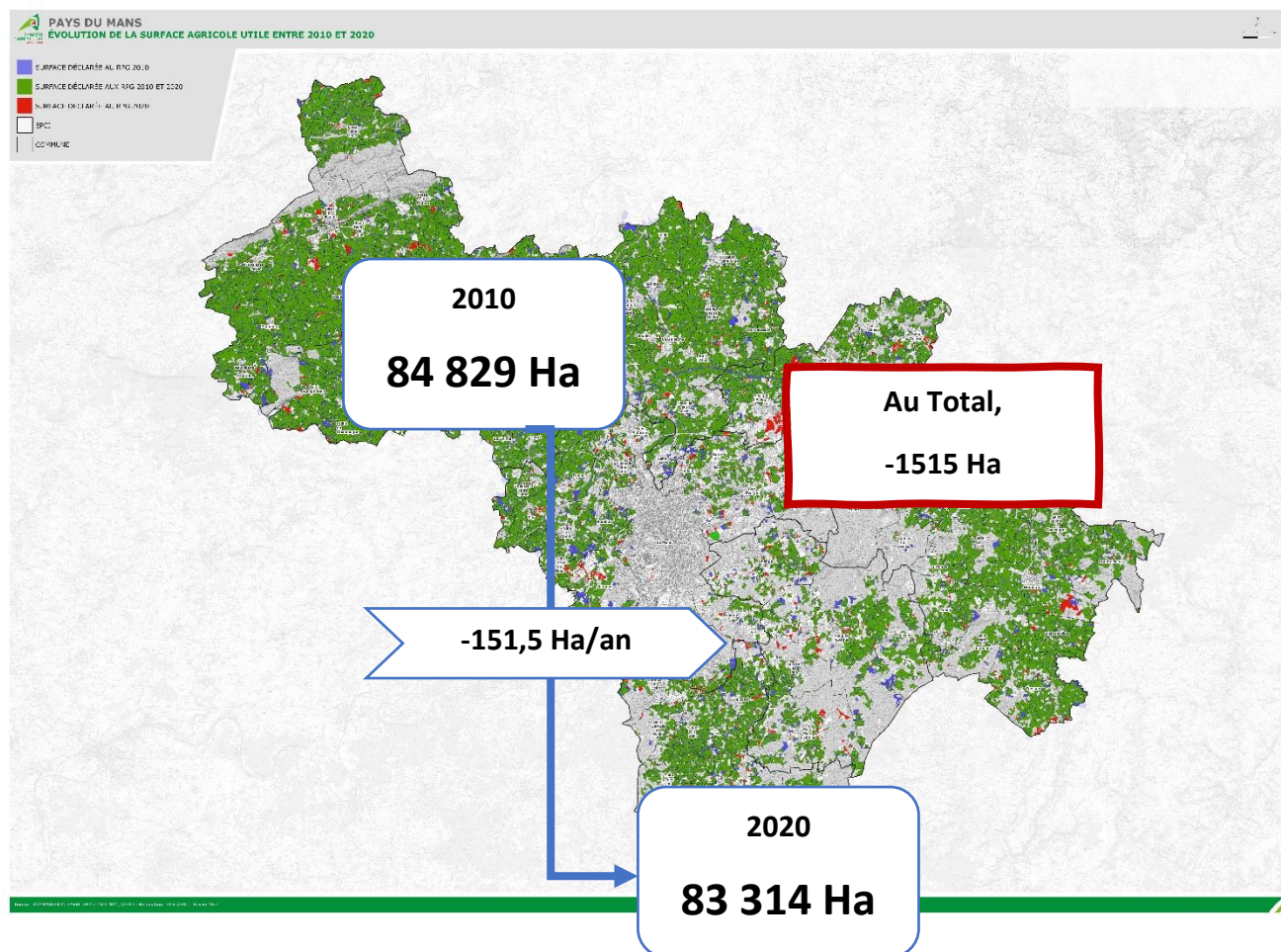


La SAU comptabilisée correspond à une grande partie des surfaces en herbe ou cultivées de l'agriculture professionnelle et constitue la base de l'économie agricole du territoire. Il est important de noter qu'une partie des espaces à vocation agricole comme le maraîchage, l'horticulture, les prairies liées à certaines activités équestres n'ont pas nécessité d'être déclarée à la PAC et peuvent ne pas être comptabilisée dans cette donnée, tout comme les surfaces en déprise agricole.

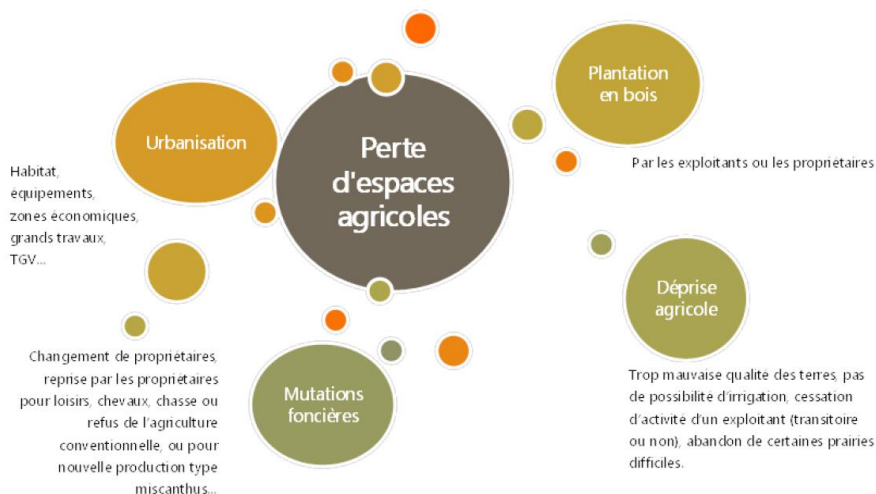
La répartition de la SAU du territoire varie entre les communautés de communes selon plusieurs facteurs; taille respective des territoires, présence de pôles urbains, zones d'activités ..., l'étendue des surfaces boisées, le relief, l'habitat diffus ...



Les tendances et évolutions liées à la surface agricole totale sur le territoire du Pays du Mans sont en baisse, avec une diminution encore importante des surfaces agricoles. Toutefois, le rythme annuel tend à se ralentir, et sera d'autant plus ralenti au regard des évolutions réglementaires, au regard notamment de la loi « Climat Résilience ».



La perte de SAU n'est pas seulement liée à l'urbanisation, et résulte de plusieurs phénomènes tel que la plantation en bois, la déprise agricole, les mutations foncières détaillés ci-après.



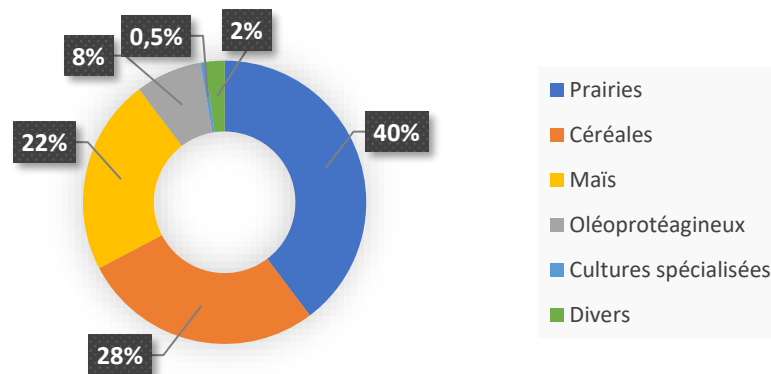
L'usage des terres agricoles

Le parcellaire agricole tend vers une progression de la taille des exploitations, avec sur le territoire du Pays du Mans une exploitation agricole professionnelle pour une surface moyenne d'environ 78 ha en 2020. En matière de taille des îlots, le parcellaire agricole du Pays du Mans offre globalement une structure peu regroupée. En effet, 51% des îlots parcellaires ont une surface inférieure à 2,5 Ha. Les autres parcellaires sont répartis de la manière suivante ; 24% des îlots ont une surface entre 2,5 et 5Ha, 16% des îlots entre 5 et 10 Ha, et 9% des îlots ont une surface supérieure à 10 Ha.

De manière générale, les terres de cultures sont majoritaires sur le territoire du Pays du Mans. La part des prairies (temporaires ou permanentes) étant de 37 %, les cultures représentent environ 63 % de la surface agricole du Pays du Mans. Elles fournissent des productions à destination de l'alimentation humaine, mais également dans une proportion importante pour l'alimentation animale.

Les densités en terres de cultures ou en prairies diffèrent d'un secteur à l'autre, et témoignent notamment de l'adaptation des occupations aux qualités des sols, à la possibilité d'irrigation mais aussi de la mixité généralisée de ces occupations.

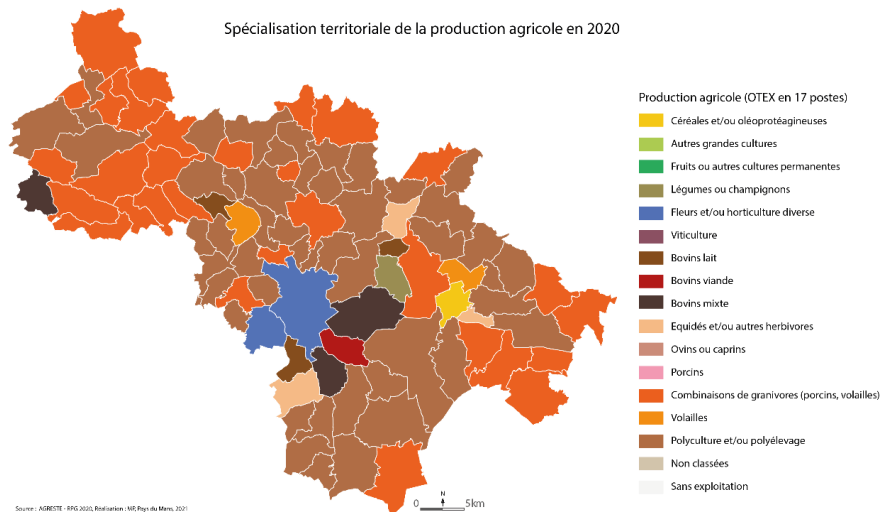
Répartition de l'occupation des sols agricoles du Pays du Mans



Les prairies occupent un large tiers des superficies agricoles du Pays du Mans. Associées au maïs qui couvre un quart de plus environ, ces étendues prairiales montrent bien le poids de l'élevage herbivore et notamment bovin dans la répartition culturelle du territoire.

En matière de surface dédiée aux cultures, le blé tendre a perdu 17% de 2010 à 2020. Sur cette période, la tendance est inverse pour le maïs a quant à lui augmenté de 13% sa surface. Pour l'orge, également une augmentation de 26%. Le colza quant à lui, a vu sa surface s'étendre de manière très importante avec +37% de progression. La culture de tournesol est la plus impactée avec une baisse de 49%. En ce qui concerne les surfaces directement liées à l'élevage herbivore, entre 2010 et 2020, la tendance à la hausse des prairies permanente est nette avec + 16%, en partie expliquée par une baisse importante de la surface herbagère des prairies temporaires de -55%. Ainsi la baisse globale sur le Pays du Mans en prairies est de 7%. A l'inverse les superficies cultivées en autre fourrage ont été multipliées par 8,8, notamment dû à la progression des méteils (association d'une ou plusieurs graminées avec une ou plusieurs légumineuses).

Le Pays du Mans présente ainsi des paysages agricoles variés, en mouvement, changeant en fonction des saisons, des assolements, et des pratiques culturales qui évoluent d'années en années.



2_ L'économie agricole du territoire, activité économique d'importance à pérenniser

L'agriculture, un vivier d'emplois du territoire non négligeable

Au-delà de l'aspect paysager qu'implique l'agriculture sur le territoire, il est indispensable **d'appréhender l'agriculture comme une activité économique à part entière**, qui par le biais de l'activité agricole, ses filières amont et aval, représentent des piliers de l'économie du territoire.



Ainsi, d'après les données collectées en juin 2020 sur le Pays du Mans, **1 065 entreprises agricoles professionnelles sont actives. La répartition des exploitations sur le territoire est inégalement répartie**, tributaire notamment de la place de la SAU, des potentialités des sols et des spécificités en matière de productions. Ainsi, la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé compte 38% des entreprises agricoles professionnelles du territoire, suivi du Gesnois Bilurien (28%), puis de Maine Cœur de Sarthe (14%), de la communauté urbaine de Le Mans Métropole (12%), et des communautés de communes de l'Orée de Bercé-Belinois et du Sud Est Manceau avec respectivement 8% et 5%.

Comme partout ailleurs, le nombre d'exploitations agricoles est à la baisse depuis de nombreuses années, même si la tendance s'est ralentie sur les dernières périodes.

En 2020, 54% des exploitations sont des sociétés sur le Pays du Mans contre 46% d'exploitations individuelles. Les statuts juridiques varient selon l'orientation économique principale de l'exploitation ; 89 % pour les ovins, caprins, équins sont sous statut individuel, 60 % pour les exploitations bovins viande, 67 % pour les grandes cultures, 31% pour la filière porcins – volailles, et seulement 26 % pour les bovins lait et mixte, où la majorité sont ici des GAEC (26 %) et EARL (42 %). Les GAEC et EARL sont également bien représentés pour les élevages porcins et volailles avec environ 62 %.

Dans la majeure partie des cas, le site principal de l'exploitation agricole en constitue le siège social. Toutefois, une entreprise peut disposer de plusieurs sites d'exploitations, appelés sites secondaires de production. Ainsi, sur le Pays du Mans, il est dénombré 776 sites principaux, et 250 secondaires en 2020, avec une plus forte proportion de sites principaux et secondaires sur la 4CPS (43%).

Sur le territoire du Pays du Mans, les chefs d'exploitations sont au nombre de 1 203. Pour 73% d'entre eux, l'exploitation est à dominante élevage. 61% dirigent une exploitation bovine (viande et/ou lait), 12 % une exploitation à dominante végétale.

Les femmes exploitantes sur le territoire représentent 30% des actifs agricoles. L'âge moyen d'un chef d'exploitation est de 48 ans, moyenne légèrement inférieure à l'âge moyen des chefs d'exploitation sarthois qui est de 49 ans. Sur le Pays du Mans, les maraîchers, les aviculteurs, les éleveurs porcins et les éleveurs d'autres herbivores (équins, ovins, caprins) ainsi que les éleveurs de bovins-lait sont plus jeunes que la moyenne. Les populations les plus âgées se retrouvant parmi les céréaliers (âge moyen 52 ans) et les éleveurs en vaches allaitantes.

Les exploitants ont recours à l'emploi salariés notamment dans certaines filières, et représentent sur le Pays du Mans 1 893 emplois directs liés à la production agricole (1 201 chefs d'exploitations et 692 salariés).

S'ajoutent aux emplois directs l'activité économique induite en amont et en aval de la production agricole, elle-même à l'origine d'un nombre d'emplois très important et essentiels au fonctionnement économique local. Il s'agit notamment des entreprises de fabrication d'aliments, d'équipements, d'approvisionnement en semences, en animaux, et les activités de services pour l'amont ; les activités d'abattage, de collecte et de stockage de la production végétale, le commerce de gros pour l'aval de la production. Il est considéré qu'une exploitation agricole génère en moyenne 5 emplois au total, ce qui équivaldrait à 2 150 emplois indirectement induits dans les activités de services aux exploitations, chez les fournisseurs, les sociétés de commercialisation et les usines de transformation des produits.

Afin d'illustrer la dimension économique de l'agriculture sur le territoire SCoT, il est proposé d'évaluer la quantité de biens alimentaires issus des divers ateliers de productions agricoles recensés sur le territoire. Aussi, les surfaces du Pays du Mans cultivées en blé tendre permettraient en théorie de produire 47 000 tonnes, soit environ 191 millions de baguettes, la quantité de lait de vache produite permettrait de satisfaire aux besoins annuels en produits laitiers de plus de 338 000 personnes, et la production en viande porcine comblerait les besoins théoriques d'environ 468 000 personnes.



Le Pays du Mans aurait ainsi un taux d'auto-provisionnement théorique sécurisant pour le lait de vache (108%), la viande porcine (146%), et le blé tendre (166%). Des taux relativement importants également sur la partie viande bovine (93%), et les tomates (75%).

L'activité agricole et les filières de production

Le Pays du Mans présente une mixité des activités et une grande importance de la « polyculture-polyélevage », les cultures étant indispensables à nombre d'éleveurs pour la nourriture du cheptel. La place des entreprises agricoles qui sont majoritairement orientées dans l'élevage bovin est clairement prédominante ; elles représentent près de 46 % des exploitations.

La filière avicole du Pays du Mans représente 16 % de la production agricole du territoire, avec 148 sites d'élevage avicole. Presque la moitié des exploitations spécialisées sont situées sur la communauté de communes 4CPS (47%), puis du Gesnois Bilurien (20%).

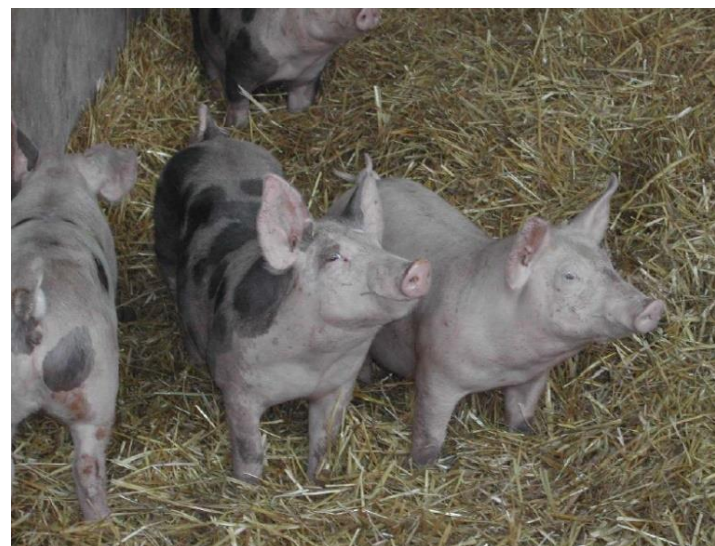
En ce qui concerne la filière cunicole, la production se concentre dans deux départements en Pays de la Loire que sont la Vendée et le Maine-et-Loire. En Sarthe, il reste à peine une dizaine d'élevages, dont trois sont situés sur le Pays du Mans, sur la communauté de communes du Sud Est Manceau. Toutefois, la taille des élevages augmente. Cette filière reste peu attractive et manque de dynamisme, la consommation de viande de lapin étant



environ de 600g/an/habitant aujourd'hui.

La filière porcine représente 6 % de la production agricole vis-à-vis des autres spécialisations ; il est ainsi dénombré 61 exploitations ayant pour activité principale l'élevage porcin, souvent associé à d'autres productions. La faible part en nombre d'exploitations n'est pas révélatrice du poids économique important de cette filière, alimentant plusieurs entreprises agro-alimentaires spécialisées en Sarthe. La majorité des entreprises agricoles ayant pour activité l'élevage porcin sont formées en EARL et en SCEA.

Une spécialisation « charcutière » est nettement dessinée sur la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, et sur le Sud-Est du Gesnois Bilurien.



©CAPDL



En regardant la filière bovine viande, le Pays du Mans accueillait en 2020 plus de 36 526 bovins élevés pour la viande, dont 50% sont localisés sur la Champagne Conlinoise et le Pays de Sillé, puis 13 % sur Maine Cœur de Sarthe, et 11,5 % sur le Gesnois Bilurien et l'Orée de Bercé-Belinois.

L'étude agricole permet de dénombrer 201 exploitations ayant pour activité principale l'élevage bovin viande, représentant 22 % des exploitations agricoles du territoire. Parmi elles, 35% sont situées sur la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé, et 20% sur Maine Cœur de Sarthe. Certaines communes du Pays du Mans se distinguent par un nombre important de sièges spécialisés en élevage bovin pour la viande ; Ballon-Saint Mars, Ecommoy comptent 7 exploitations chacune.

La filière bovins-viande fait face à une perte d'« efficacité économique » au regard des fluctuations liées aux marchés internationaux et aux conditions météorologiques. De plus, la consommation de viande bovine tend à diminuer. Il est à noter que l'origine France dans la viande bovine est plus prégnante dans la part de viande consommée avec 19% de viande bovine importée en 2020 contre 25% en 2013 en France.

Concernant la filière bovins-lait, le Pays du Mans accueille plus de 22 370 bovins élevés pour la production laitière, avec une race dominante qu'est la Prim'Holstein (77,7% du troupeau laitier du Pays du Mans). Ces vaches laitières sont plus fréquentes et

concentrées dans les prairies de certaines communes sur une couronne Ouest à Nord-Est de l'agglomération mancelle.

La place de l'élevage bovins-lait et mixte représente 24% des exploitations agricoles du territoire, avec 223 exploitations ayant pour activité principale l'élevage bovin-lait. Il faut noter qu'un nombre relativement important ont un système mixte, en produisant à la fois du lait et de la viande bovine. Certaines communes en possède un nombre conséquent comme Savigné-l'Évêque (10 ateliers), Saint-Jean-d'Assé (7 ateliers) ...





Sur le cheptel en ovins et caprins, les méthodes de calculs étant basées sur des systèmes de forfait, il ne nous permet pas de bénéficier de chiffres précis sur le cheptel total en Pays du Mans. L'étude agricole permet de distinguer 19 exploitations professionnelles ayant pour activité principale l'élevage ovins caprins, L'élevage ovin-caprin est présent dans toutes les communautés de communes mais de façon très marginale. La plupart des exploitations du Pays du Mans sont spécialisées dans cet élevage, puisque sur l'ensemble des

exploitations seulement 3 sont des productions secondaires.

La charte qualité proximité ; un outil du maintien pour l'activité économique

Le Pays du Mans accompagne le développement d'une véritable filière de commercialisation de produits agricoles de qualité, dans le but de favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine, de créer et sauvegarder des activités et des emplois non délocalisables dans le domaine de l'agriculture et de la transformation, et aussi de créer des liens entre consommateurs et producteurs, favorisant la réalisation de menus à base de produits locaux dans la restauration collective et commerciale.

Cet accompagnement se traduit **par la mise en place d'une charte qualité proximité**, commune à l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche, qui au travers un acte d'engagement, valorise et reconnaît les acteurs impliqués dans une démarche de qualité, selon quatre grands critères de proximité, saisonnalité, traçabilité et durabilité.

Aujourd'hui, **ce sont 134 acteurs qui adhèrent à cette charte et en partagent les valeurs sur le territoire, dont 98 implantés sur le Pays du Mans. Ces adhérents, permettant à près de 30 000 habitants par jour de bénéficier d'un repas issu de cette charte, sont répartis de la manière suivante :**

- 14 agriculteurs,
- 34 communes adhérentes à travers leur restaurant collectif,
- 15 collèges,
- 2 structures agricoles collectives,
- 21 restaurants commerciaux, et 1 restaurant centre de formation,
- 11 transformateurs



D'autres outils de valorisation et de diversification des productions sont présents sur le Pays du Mans, permettant d'améliorer la communication et le lien entre les différents acteurs de la filière, du producteur, au consommateur.

En 2019, selon l'INRA, sur le Pays du Mans, 213 producteurs sont identifiés sous SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine), parmi lesquels l'IGP, le Label Rouge ou encore l'Agriculture Biologique (AB). Les surfaces en agriculture biologique représentent 5,2% de la SAU exploitée sur le Pays du Mans, dont 41% sont situées sur la 4CPS, 21% sur MCS, 13% sur LMM, 10% sur l'OBB et le GB, et 5% sur le SEM. Cela représente 68 producteurs sur le territoire, répartis sur 89 exploitations, soit 7,3 % des exploitations du Pays du Mans.

**MANGER LOCAL
EN PAYS DU MANS**
Annuaire vente directe



**PAYS
DU MANS**

L'annuaire de vente directe du Pays du Mans, actualisé
chaque année.

Sur le territoire, 109 entreprises agricoles commercialisent leur production en circuits courts, majoritairement dans le maraîchage et les bovins viandes. Afin de promouvoir le « Manger Local », le Pays du Mans met chaque année à disposition un annuaire recensant les ventes à la ferme, les marchés, les 11 AMAP et les magasins de producteurs locaux.

Enfin, **certains agriculteurs font le choix de diversifier leurs activités** pour diverses raisons. L'activité de diversification la plus répandue reste la commercialisation de produits alimentaires en circuits courts, cependant il existe d'autres activités présentes sur le Pays du Mans, notamment équestre, et production d'énergie via des toitures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.



Enjeux et chiffres clés

Agriculture et Alimentation

Foncier agricole	Occupation du sol, cultures	Economie agricole	Innovation / Expérimentation	Cadre de vie / Modes de vie
<p>Poursuite de la maîtrise de la consommation d'espaces agricoles</p> <p>Limitation de l'artificialisation des bâtiments agricoles</p> <p>Gestion des franges et zones tampons entre zones agricoles et habitations</p>	<p>Adaptation de l'agriculture aux évolutions environnementales, climatiques et sociétales</p> <p>Maintien d'une diversité et mixité des occupations des sols</p>	<p>Maintien du nombre d'exploitants agricoles et leurs ancrages, et aide à la transmission</p> <p>Diversification des exploitations (production, ventes directes, tourisme, énergies ...)</p>	<p>Développement du pôle excellence agricole métropolitain (Rouillon)</p> <p>Pérennisation de la charte qualité proximité</p> <p>Mise en œuvre des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)</p>	<p>Reconstitution et valorisation des haies bocagères</p> <p>Travail sur l'acceptabilité sociales des pratiques et projets agricoles</p> <p>Poursuite du développement des circuits courts et filières locales</p> <p>Stockage carbone</p> <p>Qualité de l'air</p>

Enjeux concernant l'Urbanisme favorable à la santé

Chiffres clés

Espace agricole

83 314 Ha de surfaces agricoles utiles, soit 52% du territoire du Pays du Mans

Baisse de SAU de 1 515 Ha entre 2010 et 2020

39,7 % occupés en prairies, 27,6% en céréales (blé, orge), 22,4% en maïs, 7,6% en oléo-protéagineux

Economie agricole

1 065 entreprises agricoles, 54% en sociétés, 46% en entreprises individuelles

1 201 chefs d'exploitations, 1 893 emplois directs, environ 2 150 emplois indirects

Filières : bovins viande (22%), bovins lait (24%), avicole (16%), grandes cultures 16%), équine (8%), porcine (6%), cultures spécialisées (6%), ovins/caprins (2%)

Valorisation agricole, sécurité alimentaire

Une charte qualité proximité

213 producteurs sous SIQO, dont 68 producteurs en agriculture biologique, 109 entreprises agricoles en circuits courts

Taux d'auto-alimentation théorique : lait de vache (108%) ; viande bovine (93%) ; viande porcine (146%) ; blé tendre (166%) ; pommes de terre